

PETITION POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA FIBROMYALGIE EN EUROPE EN TANT QUE MALADIE

La Fibromyalgie a été reconnue comme maladie en 1992 par l'Organisation Mondiale de la Santé, sous le code ICD-10, M 79-7, mais cela est encore mis en doute par certains médecins et quelques organismes de santé.

La Fibromyalgie est une maladie invisible caractérisée par des douleurs chroniques parmi d'autres symptômes tels que raideurs matinales, troubles du sommeil, fatigue généralisée et faiblesse musculaire.

En Europe, 14 millions de personnes en souffrent !

La réalité de cette situation, existant dans tous les pays européens, est que le droit à une bonne qualité de vie des personnes souffrant d'une maladie chronique est ignoré.

Il est donc demandé à la communauté médicale et aux décideurs nationaux et européens que soit :

- combattu le scepticisme entourant cette maladie ;
- améliorée la qualité de vie des patients ;
- mis en place des programmes, individuels et interdisciplinaires, d'aides aux patients leur permettant une indépendance économique et sociale afin de leur éviter toute forme d'isolement ;
- assurée une formation obligatoire et approfondie sur le sujet aux cours des études médicales des spécialistes et autres professionnels de santé ;
- promue l'aide aux programmes de sensibilisation dans le but de faciliter les diagnostics et traitements précoces ainsi que l'accès aux soins immédiat ;
- financée l'aide nécessaire à la recherche scientifique contre cette pathologie ;
- mis en place un programme européen d'échanges sur les meilleurs traitements de la fibromyalgie.

Par cette pétition, je signe pour une Union Européenne dans laquelle les droits de 14 millions de personnes affectées par cette maladie soient reconnus.

UNE DOULEUR CHRONIQUE INVISIBLE DEMEURE UNE DOULEUR

Signez maintenant :

1. **soit en ligne sur le site internet de l'E.N.F.A.** – European Network of Fibromyalgia Associations : <http://www.enfa-europe.eu>
2. **soit sur papier** en renvoyant *pour la France* cette pétition à Fibromyalgie France – 11, avenue de la Sœur Rosalie – 75013 Paris

☛ **Attention : seules sont valables les pétitions signées au verso de cette feuille (et non sur papier libre).**

